



Dois je payer des frais agences suite a renseignement ?

Par **cedric**, le **17/03/2011** à **19:55**

Bonjour, une agence immobiliere m'a contacté par mail et m'a proposé un bien immobilier, nous avons échanger plusieurs mails et sms afin d'avoir + de renseignement et photos sans effectuer de visite du bien avec l'agence immo. Jai TROUVE LE PROPRIO ET traité directement aupres du proprietaire, l'agence immo connait mon identité peut elle reclamer des frais agences alors qu'elle m'a juste informé via mail et sms? merci

Par **vanceslas**, le **19/03/2011** à **19:54**

Non vous ne devrez rien la commission n'est du quand cas de vente, néanmoins quand on ne veut pas payer le salaire du boulanger on fait son pain soit même facile d'utiliser les agences pour ensuite les doubler!!!!

Par **Marion2**, le **19/03/2011** à **22:07**

Avez-vous signé un contrat avec cette agence immobilière pour chercher un logement ?
Si c'est le cas, oui, vous risquez que l'Agence se retourne contre vous.

Par **vanceslas**, le **20/03/2011** à **10:31**

ce n'est pas un contrat mais un mandat de recherche je doute que l'agence lui ai fait signer
n'ayant eu que des rapports téléphoniques